

SEDZERE – Construction d'un chenil 17 chiens

MARCHE 1 – LOT1

ST05 – Revêtements de sols et murs

SOMMAIRE

1	OBJET DU MARCHÉ	4
2	DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES ET PHASAGE	4
3	DEFINITION DES TRAVAUX	5
3.1	DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX	5
4	TRAVAUX PREPARATOIRES	6
4.1	PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER	6
4.2	MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE	6
5	REGLES DE CONCEPTION ET TOLERANCES	6
5.1	REGLES DE CONCEPTION DES OUVRAGES	6
5.2	CALEPINAGE DES REVETEMENTS	6
5.3	LOCAUX HUMIDES	7
5.4	TOLERANCES	7
5.4.1	Tolérances d'exécution des revêtements céramiques	7
6	CHAPE TRADITIONNELLE	7
7	SIPHONS DE SOL	8
7.1	INTEGRATION DES SIPHONS DE SOL	8
7.2	SIPHON 20X20	8
7.3	CANNIVEAUX SUR MESURE	8
8	REVETEMENTS CERAMIQUES	9
8.1	RECEPTION ET PREPARATION DES SUPPORTS	9
8.1.1	Réception des supports	9
8.1.2	Préparation des supports	9
8.2	CARRELAGE RC1	9
8.3	PLINTHES DROITES	10
8.4	PLINTHES A GORGE	10
8.5	FAIENCE RM1	10
8.5.1	Joints silicone	11
8.6	MISE EN ŒUVRE DU CARRELAGE ET DE LA FAÏENCE	11
8.6.1	Mise en œuvre et étanchéité	11
8.6.2	Calepinage	12
8.6.3	Traitement des rives et angles saillants	13
8.6.4	Traitement des joints de fractionnement	13
9	SOLS SOUPLES	13
9.1	RECEPTION ET PREPARATION DES SUPPORTS	13
9.1.1	Réception des supports	13
9.1.2	Préparation des supports	14
9.2	SOL SOUPLE S1	14

9.3	PLINTHES BOIS	14
9.4	TAPIS DE SOL	14
10	MISE EN PEINTURE	15
10.1	RECEPTION ET PREPARATION DES SUPPORTS.....	15
10.1.1	Réception des supports.....	15
10.1.2	Préparation des supports.....	15
10.2	PEINTURE DE SOL RS1	16
10.3	PEINTURE SUR PLAQUE DE PLATRE P1	16
10.4	PEINTURE SUR MATERIAUX METALLIQUES P2	17
10.5	PEINTURE SUR MATERIAUX BOIS P3	17
10.6	PEINTURE SUR MATERIAUX PLASTIQUES P4.....	18
10.7	PEINTURE SUR PARPAING P5.....	18
10.8	REPRISES DE PEINTURE	19
10.9	JOINTS ACRYLIQUES.....	19
11	REFERENCES NORMATIVES	19

1 OBJET DU MARCHE

Les infrastructures existantes du chenil militaire de Sedzère ne sont plus adaptées aux normes actuelles de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail malgré l'ajout d'un chalet en bois et la réhabilitation d'une courette d'isolement.

L'opération objet du présent marché a pour but de construire un nouveau chenil répondant à la réglementation en vigueur. De plus, cela permettra d'augmenter la capacité d'accueil du chenil en terme de chiens et de maîtres-chiens.

La présente section concerne les travaux de revêtements de sols et murs des bâtiments administratifs et technique.

2 DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES ET PHASAGE

L'opération intègre plusieurs composantes de travaux sur l'emprise, qui seront phasées afin de permettre une continuité de service :

- La construction d'un bâtiment administratif composé de :
 - Bureaux ;
 - Vestiaires sales et propres ;
 - Sanitaires ;
 - Douches ;
 - Buanderie ;
 - Salle d'instruction ;
 - Locaux techniques.
- La construction d'un bâtiment technique composé de :
 - Locaux de stockage (matériel canin, produits d'entretien de nettoyage et désinfection, divers...) ;
 - Local technique ;
 - Local alimentation ;
 - Local costumes ;
 - Local soin ;
 - Courette sanitaire.
- La construction de 17 courettes ;
- La modification et création de clôtures ;
- La création d'une courette d'isolement ;
- La création d'une aire de pansage couverte ;
- La création de parcs de détentes ;
- La plantation d'arbres et arbustes afin de protéger les chiens des éléments naturels et du vis-à-vis ;
- La création d'une voie pompier et d'accès au bâtiment ;
- La mise en œuvre d'un système non-collectif de traitement des eaux usées ;
- La déconstruction partielle du chenil existant.

Les travaux ne devront pas impacter la continuité de service du chenil. Pour cela, le chantier sera clos et indépendant. Le nouveau chenil sera construit avant la déconstruction du chenil actuel. Le terrain d'entraînement sera délocalisé sur la partie SUD de l'emprise le temps des travaux.

Un accès temporaire sera créé depuis la clôture extérieure du site jusqu'à la zone de travaux. Cet accès sera supprimé dès la fin des travaux.

Les travaux ne devront pas impacter la continuité de service du chenil. Pour cela, le chantier sera clos et indépendant. Le nouveau chenil sera construit avant la déconstruction du chenil actuel. Le terrain d'entraînement sera délocalisé sur la partie SUD de l'emprise le temps des travaux.

Un accès temporaire sera créé depuis la clôture extérieure du site jusqu'à la zone de travaux. Cet accès sera supprimé dès la fin des travaux. Lors de la déconstruction partielle du chenil existant l'accès se fera par l'entrée principale.

3 DEFINITION DES TRAVAUX

3.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Les travaux objets de la présente section concernent :

- Les études nécessaires à l'établissement et au dimensionnement des ouvrages selon la réglementation en vigueur ;
- La réalisation de tous les documents liés aux études ;
- La fourniture d'échantillons et de prototypes ;
- La fourniture, le transport, le stockage et la manutention de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des ouvrages ;
- L'implantation et le calepinage des ouvrages de revêtements de sols et murs ;
- La réception des supports et leur préparation par ragréage et lissage ;
- Le nettoyage des parois et l'effacement des traçages des autres titulaires avant la mise en peinture ;
- Le traitement de l'étanchéité des locaux dits « humides » ;
- La mise en œuvre de revêtements de sol durs (carrelage) ;
- La mise en œuvre de revêtements de sols souples ;
- La mise en œuvre de revêtements muraux en carreaux de faïence ;
- La mise en œuvre de revêtements de sol au moyen de résines, produits de peinture et préparations assimilées ;
- La mise en peinture blanche et colorée des parois verticales et horizontales ;
- La mise en peinture blanche et colorée des équipements et accessoires (blocs portes, trappes de visites, gaines techniques, plinthes, canalisations apparentes...) ;
- La fourniture de tous les produits et matériaux (dans les qualités et teintes imposées) nécessaires au complet achèvement des travaux de protection et de décoration des ouvrages ;
- Les travaux de retouche nécessaires à une parfaite finition des travaux et les travaux de rechapissage et de panneautages engendrés par les changements d'aspects et de couleurs ;
- Les travaux d'entoilage et de mise en peinture des murs maçonnés existants ;
- La pose des caniveaux de douches et siphons de sol ;
- La mise en œuvre des accessoires de finition (seuils, profilés, cornières, couvre-joints, joints de finition...) ;
- La protection des ouvrages de plâtrerie et de plafonds suspendus jusqu'à leur réception ;
- La mise en place et le retrait de tous les équipements collectifs et individuels de sécurité nécessaires à la réalisation des ouvrages ;
- Le nettoyage du chantier ;
- La fourniture du DOE (dossier des ouvrages exécutés).

Il est précisé que tout changement dans les dispositions prises dans le présent CCTP qui s'avérerait nécessaire, pour des raisons dûment justifiées, ne pourra être fait sans l'accord de la maîtrise d'œuvre.

4 TRAVAUX PREPARATOIRES

4.1 PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER

Le titulaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les dommages et inconvénients que pourrait engendrer son intervention dans la zone de travaux et sa périphérie. Pour ce faire, il devra :

- Effectuer, contradictoirement avec le maître d'ouvrage, un état des lieux sur les ouvrages du site et des riverains qui pourraient être affectés par les travaux. Un état de récolement sera établi en fin de chantier à l'issue des travaux ;
- Prendre toutes les dispositions pour limiter les gênes et nuisances :
 - Empiètement sur le domaine public ou privé ;
 - Nuisances sonores ;
 - Emission de poussières et de boues ;
 - Protection des ouvrages susceptibles d'être endommagés ;
- S'assurer de la remise en état de tout ouvrage indûment déposé ou démoli.

4.2 MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE

Le titulaire devra la mise en place de tous les équipements collectifs et individuels de sécurité nécessaires à la réalisation de ses ouvrages, et ce pendant la totalité de la durée de ses interventions.

5 REGLES DE CONCEPTION ET TOLERANCES

5.1 REGLES DE CONCEPTION DES OUVRAGES

Le calcul et la détermination des complexes de revêtements de sols et murs, des caractéristiques des matériaux et des modes opératoires de tous les ouvrages du présent CCTP seront à la charge du titulaire et seront établis sous sa responsabilité avant le début des travaux. **L'ensemble des ouvrages sera dimensionné conformément à la réglementation en vigueur. Le titulaire veillera à respecter les prescriptions RE2020 dont l'étude est communiquée en annexe.**

Il est précisé au titulaire que les pré-dimensionnements réalisés lui sont donnés à titre indicatif et qu'ils devront être recalculés en totalité. Les valeurs indiquées sur les plans ne lui sont données qu'à titre indicatif. L'ensemble des travaux de dimensionnement sera soumis au visa de la maîtrise d'œuvre et à l'avis du contrôleur technique.

5.2 CALEPINAGE DES REVETEMENTS

Les revêtements de sols souples (lés) et durs (carreaux) feront l'objet d'une proposition de calepinage de la part du titulaire qui sera à soumettre à l'avis de la maîtrise d'œuvre. Il sera intégré dans cette proposition de calepinage le traitement spécifique des siphons de sols et caniveaux de douche.

5.3 LOCAUX HUMIDES

Sont considérés comme locaux humides (selon le cahier n°3335 du CSTB) :

- Sanitaires H / F ;
- Douches H/F ;
- Local soin.

5.4 TOLERANCES

5.4.1 Tolérances d'exécution des revêtements céramiques

Le titulaire veillera à respecter les tolérances d'exécution suivantes, conformément à la norme NF DTU 52.2 :

- Désaffleurement : inférieur à 1/3 de la largeur du joint entre éléments de revêtement dans la limite de 1,5 mm ;
- Alignement des joints : écart inférieur à 2 mm sous une règle de 2,0 m.

6 CHAPE TRADITIONNELLE

Le présent article concerne la réalisation de chapes traditionnelles au mortier de ciment, destinées à recevoir :

- un revêtement de sol en carrelage posé à la colle,
- un revêtement de sol souple collé (PVC, linoléum, caoutchouc, etc.).

Les travaux comprennent, sans que cette liste soit limitative :

- la préparation des supports,
- la fourniture et la mise en œuvre des chapes,
- les dispositifs de désolidarisation, d'isolation et de fractionnement,
- le réglage de la planéité,
- toutes sujétions nécessaires à une parfaite exécution des ouvrages.

La chape sera réalisée en mortier de ciment traditionnel, conforme au DTU 26.2, dosé à 350 kg de ciment par m³ de sable sec minimum. Elle sera adhérente sur support béton. L'épaisseur sera conforme aux prescriptions décrites à la section technique Gros Œuvre.

Le titulaire transmettra pendant la période de préparation ses besoins de réservations par rapport aux types de revêtements de chaque local.

La planéité devra être conforme aux exigences :

- ≤ 5 mm sous la règle de 2 m pour carrelage,
- ≤ 3 mm sous la règle de 2 m pour sols souples.

Il sera porté une attention particulière aux locaux disposant de formes de pente.(douches, local soin,...)

Seront réalisés :

- les joints périphériques (désolidarisation),
- les joints de fractionnement, alignés avec ceux du support,
- les joints de dilatation, le cas échéant.

Les joints seront repris et respectés dans les revêtements de sol.

Le délai minimal de séchage avant pose des revêtements sera de 1 semaine par centimètre d'épaisseur, sans être inférieur à 3 semaines.

Avant pose des sols souples, l'entreprise devra vérifier :

- un taux d'humidité résiduelle compatible avec le revêtement prévu,
- réaliser un ragréage de finition adapté.

7 SIPHONS DE SOL

7.1 INTEGRATION DES SIPHONS DE SOL

Les siphons de sol feront l'objet d'une attention particulière du titulaire dans la mise en œuvre des revêtements de sol carrelés :

- Il sera fait en sorte que l'écoulement naturel de l'eau des locaux disposant d'un siphon de sol se fasse vers ces dispositifs de collecte ;
- Lorsque les locaux feront l'objet d'un traitement d'étanchéité préalable à la mise en œuvre du carrelage (douches...), les siphons de sol et caniveaux de douche ne devront pas créer de point faible dans ce traitement ;
- Il sera porté une attention à la finition des découpes des carreaux directement adjacents aux siphons et caniveaux de douche.

7.2 SIPHON 20X20

Fourniture et pose de siphon de sol 20x20 cm en acier inoxydable avec panier récupérateur et garde d'eau.

Localisation : local soin.

7.3 CANNIVEAUX SUR MESURE

Fourniture et pose de caniveaux sur mesure en acier inoxydable. Les caniveaux fileront sur toute la largeur des douches ou pièce dans lesquelles ils seront mis en œuvre.

Localisation :

- Douches hommes,
- Douches Femmes,
- SAS du box sanitaire.

8 REVETEMENTS CERAMIQUES

8.1 RECEPTION ET PREPARATION DES SUPPORTS

8.1.1 Réception des supports

Le titulaire sera chargé de réceptionner ses supports et devra s'assurer entre autre :

- De la destination du local (locaux humides...) ;
- Du respect du taux d'humidité ;
- Du respect des tolérances admises pour les fissures et microfissures ;
- De la cohésion de surface ;
- De la porosité ;
- De la planéité ;
- De l'élimination du produit de cure (cloisonnement béton) ;
- De la dureté des enduits à base de plâtre ;
- De la présence d'un film polyéthylène et joint central en bande de mousse imprégnée en pied de cloison (cloisonnement en plaques de plâtre) ;
- Du traitement des nez-de-marches (équerrage, absence d'épaufrures, parallélisme des marches...).

8.1.2 Préparation des supports

Le titulaire sera chargé de réaliser les travaux préparatoires à la mise en œuvre des revêtements céramiques du présent marché :

- Traitement des éventuelles fissures (ouverture par sciage, dépoussiérage, mise en œuvre d'une résine, sablage, retrait de l'excès de sable) ;
- Traitement de surface s'il s'avère nécessaire (grenailage, ponçage...) ;
- Traitement des joints de structure ;
- Nettoyage des supports ;
- Application d'un primaire (en fonction de la porosité du support) ;
- Application d'un enduit de ragréage si le support n'est pas parfaitement plan ou qu'il présente des défauts de planéité supérieur à 3mm sous la règle de 2m.

Les locaux sanitaires disposeront de formes de pente, réalisée par la présente section, afin de faciliter l'écoulement de l'eau vers les siphons.

8.2 CARRELAGE RC1

Le titulaire se référera au plan de repérage joint au dossier de consultation. Le revêtement de sol dur carrelage RC1 sera constitué de la manière suivante :

- Nature : carreaux de grès-cérame, colorés pleine masse ;
- Dimensions : 60 X 60 cm ;
- Coefficient d'absorption d'eau : $E \leq 0,5 \%$ (conformément à la norme NF EN ISO 10545-3) ;
- A bord rectifié ;
- Mate ;

- Indice de glissance : R11.
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2 minimum ;
- Coloris et aspect de surface (carreaux et joints) : gris clair au choix de la maîtrise d'œuvre.

Localisation :

- Sanitaires H/F,
- Douches H/F,
- Buanderie,
- Local costume,
- Local soin et courette sanitaire.

8.3 PLINTHES DROITES

Le titulaire devra la fourniture et la mise en œuvre de plinthes droite à bord supérieur arrondis assorties sur toute la périphérie des locaux nommés ci-dessous :

- Nature : grès-cérame, coloré pleine masse identique aux carreaux RC1;
- Longueur : identique aux carreaux RC1 ;
- Coloris et aspect de surface (carreaux et joints) : assorties aux carreaux RC1.

Les plinthes ne devront pas être en contact direct avec le carrelage afin de limiter la transmission du bruit d'impact.

Localisation :

- Sanitaires H/F,
- Local costume.

8.4 PLINTHES A GORGE

Le titulaire devra la mise en œuvre de plinthes à gorge sur toute la périphérie des locaux humides :

Le titulaire devra la fourniture et la mise en œuvre de plinthes droite à bord supérieur arrondis assorties sur toute la périphérie des locaux nommés ci-dessous :

- Nature : grès-cérame, coloré pleine masse identique aux carreaux RC1;
- Longueur : identique aux carreaux RC1 ;
- Coloris et aspect de surface (carreaux et joints) : assorties aux carreaux RC1.

Localisation : Local soin et courette sanitaire.

8.5 FAIENCE RM1

Le titulaire se référera au plan de repérage joint au dossier de consultation. La faïence RM1 sera constituée de la manière suivante :

- Nature : en céramique pressée à sec ;
- Dimensions : 30 x 60 cm (parfait alignement des joints carrelage – faïence) ;
- Epaisseur : 6 mm au minimum ;
- A bord droit ;
- Coloris et aspect de surface (carreaux et joints) : 1 mur carreaux décoratif et autre couleur gris clair au choix de la maîtrise d'œuvre.

Nota : La faïence, dans les locaux faïencé tout hauteur, dépassera de 15 cm minimum au-dessus des faux-plafonds démontables afin que la cornière périphérique soit fixée en applique.

Localisation :

- Douche H/F (toute hauteur),
- Buanderie (1.20 m de hauteur),
- Local soin (1.20 m de hauteur),
- Local costume (Toute hauteur),
- Meuble évier salle instruction (60cm de hauteur),
- Meuble évier local soin (60cm de hauteur),
- Lavabos des sanitaires (60cm de hauteur),
- Courette sanitaire (toute hauteur).

8.5.1 Joints silicone

Le titulaire devra la réalisation de tous les joints silicone permettant la parfaite finition et étanchéité des ouvrages de l'ensemble des lots et sections techniques. La couleur des joints silicone sera définie par la maîtrise d'œuvre en phase chantier. Sont concernés, de manière non exhaustive :

- Les jonctions meubles vasques / faïence ;
- Les jonctions receveurs de douches / faïence ;
- Les jonctions carrelage / plinthes ;
- Les jonctions éviers / faïence.

8.6 MISE EN ŒUVRE DU CARRELAGE ET DE LA FAÏENCE

8.6.1 Mise en œuvre et étanchéité

Tous les locaux douches, local soin, buanderie, courette sanitaire recevront :

- **Une étanchéité horizontale sur la totalité de la surface du sol.** Afin de permettre la fixation au sol des appareils sanitaires, les étanchéités au droit des fixations seront protégées conformément aux exigences de l'avis techniques et aux recommandations du fabricant. Un relevé de plinthe sera réalisé sur toute la périphérie de toutes les parois verticales ;
- **Une étanchéité sur toute la surface de toutes les parois verticales** appliquée jusqu'à 10 cm au-dessus du niveau plafond suspendu des locaux pour les douches.

Les travaux comprennent :

- Les études d'exécution,
- La réception de l'état des supports et de leur compatibilité avec les produits à mettre en œuvre,
- La préparation des supports,
- La vérification des niveaux et épaisseurs nécessaires au respect des côtes d'arase des revêtements,
- La fourniture et la mise en œuvre du système d'étanchéité et de sa protection, y compris le traitement des points singuliers.

Pour l'emploi de procédés non traditionnels, l'entrepreneur devra fournir une attestation du fabricant indiquant que ce dernier s'engage à lui fournir une assistance technique sur chantier.

Les conditions de stockage et de conservation des produits se feront conformément aux prescriptions définies par le fabricant.

Caractéristiques des matériaux :

Fourniture et pose d'une natte d'étanchéité en polyéthylène de 0.2mm d'épaisseur, souple de couleur orange et revêtue d'un non-tissé en fibre de polyéthylène sur ses 2 faces permettant l'ancrage dans le mortier-colle.

La natte aura les caractéristiques suivantes :

- Dimensions :
 - o Epaisseur de la sous-couche : 0.2mm ;
 - o Longueur : 5m ;
 - o Largeur : 1m.
- Autres caractéristiques :
 - o Masse surfacique : 285 ($\pm 10\%$) g/m²,
 - o Couleur : orange,
 - o Résistance à la traction (EN 12311-2) :
 - o Sens longitudinal ≥ 150 ;
 - o Sens transversal ≥ 100 .

La natte d'étanchéité assurera la protection à l'eau sous carrelage et l'étanchéité de plancher intermédiaire.

Les supports (chapes et formes de pentes) réalisés par la présente section seront contrôlés quant à leur planéité, leur adhérence et la compatibilité des matériaux. Pour l'étanchéité des planchers intermédiaires, la pente sera de 1cm au mètre minimum, dirigée vers une évacuation équipée d'une platine de 10 cm minimum.

La natte sera posée sur une couche de mortier colle adapté, à l'aide d'un peigne de 4*4*4. Les points singuliers (raccords, liaisons sol/murs, ...) seront traités conformément aux Avis Techniques n°13/13-1198 pour la protection à l'eau sous carrelage et n°13/13-1199 pour l'étanchéité de plancher intermédiaire.

Ce système devra être compatible avec les différents types de cloisons. Les fiches et avis techniques seront soumis au visa du maître d'œuvre.

Localisation :

- Douche H/F ;
- Courette sanitaire ;
- Local soin.

8.6.2 Calepinage

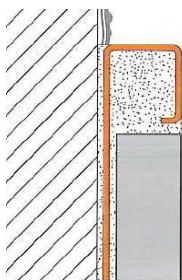
L'ensemble des surfaces carrelées ou faïencées feront l'objet d'une proposition de calepinage par le titulaire qui sera soumis à validation de la maîtrise d'œuvre.

De manière générale, les carreaux de faïence seront prolongés de 5 cm au-dessus des plafonds suspendus, les cornières de rives seront fixées dans les joints en surépaisseur des carreaux. Il ne sera pas admis de découpe de carreaux de carrelage ou faïence inférieure à 5 cm en périphérie d'un local.

Enfin, le titulaire veillera à proposer un calepinage respectant des notions de symétrie et d'équilibre dans chaque local.

8.6.3 Traitement des rives et angles saillants

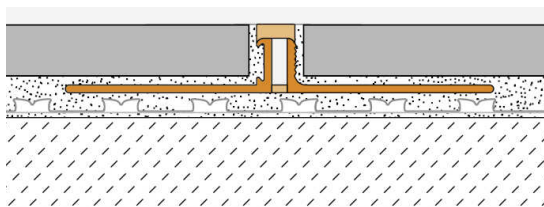
Les bordures et angles de faïence et de crédence recevront un profilé décoratif de finition en aluminium anodisé avec une aile de fixation scellée dans la colle.



Profilé de rive

8.6.4 Traitement des joints de fractionnement

Les joints de fractionnement recevront un profil un profilé en matière synthétique avec ailettes à perforations trapézoïdales alternées en PVC dur recyclés et une zone de déformation en CPE souple d'environ 5mm.



9 SOLS SOUPLES

9.1 RECEPTION ET PREPARATION DES SUPPORTS

9.1.1 Réception des supports

Le titulaire sera chargé de réceptionner ses supports et devra s'assurer entre autre :

- De la destination du local (locaux humides...) ;
- Du respect du taux d'humidité ;
- Du respect des tolérances admises pour les fissures et microfissures ;
- De la cohésion de surface ;
- De la porosité ;
- De la planéité ;
- De l'élimination du produit de cure (cloisonnement béton) ;
- De la dureté des enduits à base de plâtre ;

SEDZERE – Construction d'un chenil 17 chiens
ST05 – Revêtements de sols et murs

- De la présence d'un film polyéthylène et joint central en bande de mousse imprégnée en pied de cloison (cloisonnement en plaques de plâtre) ;

9.1.2 Préparation des supports

Le titulaire sera chargé de réaliser les travaux préparatoires à la mise en œuvre des revêtements de sol souples du présent marché :

- Traitement des éventuelles fissures (ouverture par sciage, dépoussiérage, mise en œuvre d'une résine, sablage, retrait de l'excès de sable) ;
- Traitement de surface s'il s'avère nécessaire (grenailage, ponçage...) ;
- Traitement des joints de structure ;
- Nettoyage des supports ;
- Application d'un primaire (en fonction de la porosité du support) ;
- Application d'un enduit de ragréage.

9.2 SOL SOUPLE S1

Revêtement de sol PVC acoustique U3 P3 en pose libre en lés de 2 m

- Classement : U3P3E3C2 ;
- Efficacité acoustique au bruit de choc : 19 dB ;
- Epaisseur : 3.35mm ;
- Masse surfacique : 2700 g/m² ;
- Groupe d'abrasion : T ;
- Poinçonnement rémanent : 0.08mm ;
- Aspect : bois clair ;
- Réaction au feu : Bfl-s1.

Localisation : Cf. plans de repérage.

9.3 PLINTHES BOIS

Fourniture et pose de plinthes bois adaptées à une mise en peinture.

- Epaisseur : 10 mm min ;
- Hauteur : 90 mm ;
- Arêtes : Vives, sans éclat ;
- Surface : lisse, homogène et sans défaut prête à recevoir peinture ;
- Coupe d'onglets soignées.

Localisation : Ensemble des locaux avec sol souple.

9.4 TAPIS DE SOL

Fourniture et pose d'un tapis de sol en polypropylène sur mesure épaisseur 22 mm avec cadre alu intégré dans la chappe.

Localisation : Entrée principale du bâtiment

10 MISE EN PEINTURE

10.1 RECEPTION ET PREPARATION DES SUPPORTS

10.1.1 Réception des supports

Le titulaire sera chargé de réceptionner ses supports et devra s'assurer entre autre :

- Du respect du taux d'humidité ;
- Du respect des tolérances admises pour les fissures et microfissures ;
- De la cohésion de surface ;
- De la porosité ;
- De la planéité ;
- De l'élimination du produit de cure.

10.1.2 Préparation des supports

Le titulaire sera chargé de réaliser les travaux préparatoires et des travaux d'apprêt nécessaires à la mise en œuvre des peintures et toiles de verre du présent marché :

- Subjectiles neufs à base de liant hydraulique :
 - Traitement des éventuelles fissures (ouverture par sciage, dépoussiérage, mise en œuvre d'une résine, sablage, retrait de l'excès de sable) ;
 - Traitement de surface s'il s'avère nécessaire (grenaillage, ponçage...) ;
 - Traitement des joints de structure ;
 - Enduisage ;
 - Egrenage ;
 - Brossage ;
 - Dépoussiérage ;
- Subjectiles anciens revêtus :
 - Décapage du revêtement ;
 - Rinçage ;
 - Dépoussiérage ;
- Subjectiles bois :
 - Rabotage ;
 - Ponçage ;
 - Brossage ;
- Subjectiles métalliques :
 - Décapage de la rouille par piquage, disquage, projection d'abrasif et dégraissage ;
- Nettoyage des supports ;
- Application d'un primaire (en fonction de la porosité du support).

10.2 PEINTURE DE SOL RS1

L'entrepreneur doit la fourniture et la pose d'une peinture anti-poussière réalisée en trois couches :

- Une couche primaire d'imprégnation,
- Deux couches de peinture époxydique.

La présente section s'assurera que le support soit conforme aux exigences du produit et à la norme AFNOR. La plinthe sera réalisée au moyen de couches de peinture époxydique. Elle fera 10 cm de hauteur.

Les produits auront les caractéristiques suivantes :

RS1	<u>NATURE DU SYSTEME</u> : Peinture de sol anti poussière	
	<u>ASPECT</u> : Satiné	
	<u>QUALITE DE FINITION</u> : Soignée	
<u>SUBJECTILE</u> : Chape béton ou ciment talochée lisse		
TRAVAUX A REALISER		PRODUITS A UTILISER - OBSERVATIONS
<u>Travaux préparatoires</u> - Egrenage - Brossage, y compris enlèvement de plâtre et élimination des surfaces glacées et de la laitance de ciment - Dépoussiérage		Ragréage autolissant et auto-plaçant
<u>Travaux d'apprêts</u> - Couche d'impression(1)		Impression à base de résine époxy polyamide (35 microns)
<u>Travaux de peinture</u> - Couche intermédiaire (2) - Couche de finition (3)		Peinture époxydique en phase aqueuse (bicomposant) (F.I Cl.6b) (80 microns) Extrait sec en poids : 47 % Extrait sec en volume : 58 %

(Choix des couleurs sur fourniture d'un nuancier)

Localisation : Cf plan de repérage.

10.3 PEINTURE SUR PLAQUE DE PLATRE P1

Le titulaire se référera au plan de repérage joint au dossier de consultation. La peinture murale P1 sera constituée de la manière suivante :

- Subjectile : plaques de plâtre ;
- Nature :
 - Couche d'impression :
 - Impression à base de résines alkydes et acryliques en émulsion (famille I - classe 7b₂ 4_a selon la norme NF T 36-005) ;
 - Masse volumique (à 20°C) : 1,40 g/cm³ ;
 - Couleur : blanc ;
 - Certification NF ;

- Couche intermédiaire :
 - Peinture satinée à base de résines alkydes en émulsion et acryliques (famille I - classe 7b₂ 4_a selon la norme NF T 36-005) ;
 - Masse volumique (à 20°C) : 1,38 g/cm³ ;
 - Résistance à l'abrasion humide : classe 2 (selon la norme NF EN 13 300) ;
 - Couleur : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier (à raison d'une paroi colorée sur quatre pour chaque local) ;
 - Certification NF ;
- Couche de finition :
 - Peinture satinée à base de résines alkydes en émulsion et acryliques (famille I - classe 7b₂ 4_a selon la norme NF T 36-005) ;
 - Masse volumique (à 20°C) : 1,38 g/cm³ ;
 - Résistance à l'abrasion humide : classe 2 (selon la norme NF EN 13 300) ;
 - Couleur : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier (à raison d'une paroi colorée sur quatre pour chaque local) ;
 - Certification NF ;
- Finition B au sens de la norme NF DTU 59.1.

Localisation :

- Ensemble des plaques de plâtres fixes ne recevant pas de faïence.

10.4 PEINTURE SUR MATERIAUX METALLIQUES P2

La peinture sur matériaux métalliques sera constituée de la manière suivante :

- Subjectile : tous les éléments métalliques intérieurs (canalisations apparentes, grilles...) ;
- Nature :
 - Couche d'impression :
 - Laque antirouille alkyde-uréthane demi-brillante (famille I - classe 4_a selon la norme NF T 36-005) ;
 - Masse volumique (à 20°C) : 1,26 g/cm³ ;
 - Couleur : blanc ;
 - Certification NF ;
 - Couche de finition :
 - Laque antirouille alkyde-uréthane demi-brillante (famille I - classe 4_a selon la norme NF T 36-005) ;
 - Masse volumique (à 20°C) : 1,26 g/cm³ ;
 - Couleur : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier ;
 - Certification NF.

10.5 PEINTURE SUR MATERIAUX BOIS P3

La peinture sur matériaux bois sera constituée de la manière suivante :

- Subjectile : tous les éléments bois intérieurs (Plinthes, portes brutes et pré-peintes...) ;
- Nature :
 - Couche d'impression :
 - Peinture microporeuse veloutée aux résines acryliques en dispersion aqueuse (famille I - classe 7b₂ selon la norme NF T 36-005) ;
 - Masse volumique (à 20°C) : 1,35 g/cm³ ;

- Couleur : blanc ;
- Certification NF ;
- Couche intermédiaire :
 - Peinture microporeuse veloutée aux résines acryliques en dispersion aqueuse (famille I - classe 7b₂ selon la norme NF T 36-005) ;
 - Masse volumique (à 20°C) : 1,35 g/cm³ ;
 - Couleur : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier ;
 - Certification NF ;
- Couche de finition :
 - Peinture microporeuse veloutée aux résines acryliques en dispersion aqueuse (famille I - classe 7b₂ selon la norme NF T 36-005) ;
 - Masse volumique (à 20°C) : 1,35 g/cm³ ;
 - Couleur : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier ;
 - Certification NF ;

10.6 PEINTURE SUR MATERIAUX PLASTIQUES P4

La peinture sur matériaux plastiques (PVC...) sera constituée de la manière suivante :

- Subjectile : tous les éléments PVC intérieurs (tuyaux d'évacuation apparents...) ;
- Nature :
 - Couche d'impression :
 - Peinture acrylique mat velouté (famille I - classe 7b₂ selon la norme NF T 36-005) ;
 - Couleur : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier ;
 - Certification NF ;
 - Couche de finition :
 - Peinture acrylique mat velouté (famille I - classe 7b₂ selon la norme NF T 36-005) ;
 - Couleur : au choix de la maîtrise d'œuvre en phase chantier ;
 - Certification NF.

10.7 PEINTURE SUR PARPAING P5

La peinture semi- épaisse sur parpaing sera constituée de la manière suivante :

- Subjectile : tous les éléments bétons en façade (casquettes, ...) ;
- Nature :
 - Couche d'impression :
 - Peinture à base de microémulsion mixte acrylsiloxane (famille I - classe 7b₂ /10c selon la norme NF T 36-005) ;
 - Couleur : choix Moe ;
 - Classe D2 selon XP T34-722 ;
 - Certification NF ;
 - Couche de finition :
 - Peinture à base de microémulsion mixte acrylsiloxane (famille I - classe 7b₂ /10c selon la norme NF T 36-005) ;
 - Couleur : choix Moe ;
 - Classe D2 selon XP T34-722 ;
 - Certification NF.

10.8 REPRISES DE PEINTURE

Le titulaire devra toutes les reprises de peinture du fait de l'exécution normale des travaux des autres corps d'état et en particulier (liste non limitative) :

- Après pose des appareils et équipements (radiateurs, bouches...) ;
- Après mise en eau et essais ;
- Après les différents essais en cours de travaux et à la réception ;
- Après pose des plafonds suspendus éventuellement ;
- Après mise en jeu des menuiseries ;
- Après pose des revêtements de sols : sur plinthes et autres ;
- Après les nettoyages.

10.9 JOINTS ACRYLIQUES

Le titulaire devra la réalisation de tous les joints acryliques permettant la parfaite finition des ouvrages de l'ensemble des lots et sections techniques. La couleur des joints acryliques sera définie par la maîtrise d'œuvre en phase chantier. Sont concernés, de manière non exhaustive :

- Les pourtours de menuiseries (portes, fenêtres, plinthes, trappes, gaines techniques...) ;
- Les jonctions d'ouvrages (carrelage / plinthes...) ;
- Les finitions des terminaux le nécessitant.

11 REFERENCES NORMATIVES

Tant en ce qui concerne leur mise en œuvre que la qualité des produits utilisés, les ouvrages exécutés par le titulaire seront traités avec le plus grand soin, selon les règles de l'art, et dans le strict respect de la réglementation en vigueur à la date de la remise des offres :

- Les Lois, ordonnances, décrets, arrêtés et circulaires ;
- Les codes ;
- Les normes ;
- Les directives métiers, notices et guides réglementaires ;
- Les textes réglementaires et documents techniques unifiés (DTU) ;
- Les cahiers de prescriptions techniques ;
- Les certifications et marques NF.

Il est formellement précisé au titulaire qu'il lui sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tout point aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.